

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET LES ÉVÉNEMENTS DE CORÉE

(Trois cent quatre-vingt-treizième circulaire aux Comités centraux.) (25 août 1950).

Voir ci-dessus, page 645.

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET LE CONFLIT CORÉEN (19 septembre 1950)

Voir ci-dessus, page 651.

† *RAOUL MONTANDON*

L'Union internationale de Secours (UIS) que tant de liens unirent au Comité international et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ¹, a fait récemment une perte sensible en la personne de M. Raoul Montandon, chef de son Service de documentation scientifique, rédacteur en chef de la *Revue pour l'étude des calamités* ².

Homme sociable, doué d'une haute culture ; observateur pénétrant d'une absolue rectitude morale, d'une intelligence

¹ Cf. *Revue internationale*, novembre 1948, p. 768.

² Voir ci-dessus, p. 678.

COMITÉ INTERNATIONAL

à la fois analytique et intuitive, M. Montandon laisse une œuvre considérable, très composite, fruit d'une féconde maturité, qui lui assurait une autorité incontestable dans le domaine de l'archéologie, de l'ethnographie et de la préhistoire comme dans celui des sciences psychiques.

Il mit aussi sa vaste érudition à la disposition de tous, leur réservant un accueil qu'aucun de ceux qui l'ont connu ne pourra oublier.

D'un cœur ardent, avec probité, et désintéressement même, M. Montandon servit aussi à l'Union internationale de Secours la cause de la solidarité dans la souffrance.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* a vivement regretté la disparition de cet homme de bien et gardera de lui un souvenir fidèle.

L. D.

PRÉSENTATION DE CANDIDATURES POUR LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE (13^{me} ATTRIBUTION: 12 MAI 1951)

(Trois cent quatre-vingt-quatorzième circulaire
aux Comités centraux)

Genève, le 21 août 1950.

*Aux Comités centraux des Sociétés nationales
de la Croix-Rouge
(Croissant-Rouge, Lion et Soleil Rouges).*

MESDAMES ET MESSIEURS,

La 13^{me} attribution de la médaille Nightingale doit avoir lieu au mois de mai 1951. Selon le nouveau règlement, adopté

par la XV^e Conférence, en 1934, le Comité international disposera de 36 médailles au plus, sans être obligé de les attribuer toutes.

Nous pensons utile de vous rappeler que, selon l'article 1 du règlement, la médaille Florence Nightingale peut être attribuée :

a) A des infirmières diplômées qui se sont distinguées d'une façon exceptionnelle par leur grand dévouement à des malades ou à des blessés en temps de guerre ou en temps de paix.

b) A des infirmières directrices ou infirmières organisatrices d'œuvres, qui auront rendu des services exceptionnels dans le domaine des soins aux malades ou aux blessés.

c) A des auxiliaires volontaires dûment enregistrées à la Croix-Rouge, qui se seront distinguées d'une façon exceptionnelle par leur grand dévouement à des malades ou à des blessés, en temps de guerre ou de calamités publiques.

d) Aux infirmières et auxiliaires volontaires appartenant à l'une des catégories ci-dessus, qui seraient tombées au champ d'honneur.

D'après l'article 4 de ce même règlement, la présentation des candidates appartient exclusivement aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Nous vous rappelons également qu'aux termes de l'article 5, les candidatures devront parvenir au Comité international de la Croix-Rouge à Genève, avant le **1^{er} mars 1951**. Toute candidature qui ne sera pas parvenue à cette date accompagnée de tous les renseignements indispensables sera reportée par le Comité international de la Croix-Rouge, pour examen, en vue d'une distribution ultérieure.

En effet, pour des raisons techniques, le Comité international, à son grand regret, ne pourra pas prendre en considération les demandes qui lui parviendraient après cette date. De même pour faciliter le choix des candidates, il prie les Sociétés nationales de bien vouloir remplir de façon détaillée le questionnaire ci-annexé.

COMITÉ INTERNATIONAL

Si le nombre de questionnaires est insuffisant, veuillez nous le faire savoir, sans délai, afin que nous puissions vous en faire parvenir d'autres exemplaires pour le cas où vous auriez plusieurs candidatures à présenter.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE :

Paul RUEGGER,

Président

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE EN BIRMANIE

Genève, le 24 août 1950.

Comme dans d'autres régions d'Extrême-Orient, l'accession à l'indépendance s'est accompagnée en Birmanie de troubles politiques parfois sanglants. En particulier, la rébellion des Karens et d'autres organisations politiques opposées au gouvernement central a provoqué des déplacements de population de grande envergure. A l'heure actuelle, il reste encore plus d'un demi-million de personnes déplacées à la charge des Autorités de Rangoon qui s'efforcent de leur procurer des conditions de vie supportables.

Un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, le Dr Roland Marti a regagné Genève après un rapide voyage d'étude en Birmanie qui complétait une visite effectuée il y a un an déjà. Il a renseigné le Comité international de la Croix-Rouge sur les besoins principaux qu'il faudrait pouvoir satisfaire, notamment en médicaments et matériel sanitaire. Grâce à certains fonds mis à sa disposition pour des secours, le Comité international a pu envoyer quatre tonnes de secours

COMITÉ INTERNATIONAL

médicaux qui permettront à la Croix-Rouge birmane d'équiper complètement quatre policliniques pour venir en aide aux réfugiés.

En outre, le D^r Marti a eu la possibilité de visiter des groupes de Karens placés en résidence surveillée et de constater qu'ils étaient traités conformément aux principes humanitaires inscrits dans les Conventions de Genève, qui s'appliquent désormais aussi en cas de guerre civile et de troubles.

Enfin, le D^r Marti a examiné avec les Autorités birmanes le problème du rapatriement d'un certain nombre de prisonniers de guerre japonais encore détenus en Birmanie et qui seront très prochainement rapatriés au Japon.

LES HÔTES DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Genève, le 6 septembre 1950.

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu Sir John Newman-Morris, C.M.G., président de la Croix-Rouge australienne. En souhaitant la bienvenue à Sir John, au cours d'une séance spéciale, le président du Comité international a rappelé l'appui donné par la Croix-Rouge australienne, durant les deux guerres mondiales et dans l'après-guerre, à l'œuvre de l'institution de Genève.

Parmi les autres visites reçues récemment par le Comité international de la Croix-Rouge, il convient de signaler celle de M. S. Tsuruoka, directeur au ministère de la Justice à Tokio, venu transmettre au Comité les messages du président Shimadzu, de la Croix-Rouge japonaise.

D'autre part, les membres du Conseil de l'Organisation pour la Libye présidé actuellement par Ali Essad bey Gerbi, représentant de la Cyrénaïque et M. Adrien Pelt, Commissaire des Nations Unies pour la Libye, se sont rendus, au cours de leur session tenue à Genève, au siège du Comité où ils furent reçus par M. Paul Ruegger, président du Comité et M. Jacques Chenevière, vice-président, accompagnés de membres du Comité international de la Croix-Rouge et des directeurs de l'Institution. Après avoir fait un bref exposé des activités présentes du Comité international dans l'esprit des Conventions de Genève, signées en 1949 par 61 Etats, M. Ruegger a souligné la nécessité de voir les principes généraux de la Croix-Rouge s'affirmer et se développer, sans solution de continuité, dans toutes les régions et territoires, quel que soit leur statut présent.

COMITÉ INTERNATIONAL

VISITE AU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE DE REPRÉSENTANTS DE L'AMÉRIQUE LATINE

Genève, le 15 septembre 1950.

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu, le 12 septembre à Genève, la visite des représentants de plusieurs Républiques de l'Amérique latine : S. Exc. M. l'ambassadeur Pedro de Alba, délégué permanent du Mexique auprès du Bureau international du Travail ; S. Exc. M. Waldo Romo Castro, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Mexique à Berne ; S. Exc. M. Santiago E. Vera, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Vénézuéla à Berne ; S. Exc. M. José B. Peynado, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Dominicaine à Berne ; M. Hector J. Blanco, chargé d'Affaires a.i. de l'Uruguay à Berne ; M. G. Giraldo Jaramillo, consul général de Colombie ; M. R. Rodriguez Rivera, consul du Chili ; M. Luis Valdès Roig, consul de Cuba ; M. J. J. G. de Rueda, délégué de la Croix-Rouge du Mexique.

M. Ruegger, président du Comité international de la Croix-Rouge, a rappelé le rôle important que jouent les Etats de l'Amérique latine au sein de la Croix-Rouge et la part active qu'ils ont prise à l'élaboration des nouvelles Conventions de Genève de 1949.

S. Exc. M. Pedro de Alba, ambassadeur des Etats-Unis du Mexique en mission spéciale, s'est fait l'interprète des invités pour remercier le Comité international de la Croix-Rouge de son accueil et pour marquer l'intérêt que toutes les Républiques d'Amérique latine portent aux problèmes humanitaires et à la rapide ratification des Conventions de 1949.

Le 13 septembre, le Comité international de la Croix-Rouge a reçu le D^r Keskar, vice-ministre des Affaires étrangères de l'Inde, et le D^r Bhulabhai Desai, ministre de l'Inde en Suisse et près le Saint-Siège.